

Déclaration de création de la Réunion des Auteurs Chorégraphes (RAC)

Établie le 8 mars 1999

Depuis l'automne 1997, les chorégraphes de la Communauté française se réunissent d'une manière informelle afin de débattre des problèmes liés à la création et à la diffusion de leurs œuvres. Ces réunions se déroulent dans un contexte d'inadéquation entre le potentiel de création et les moyens et ressources disponibles.

La danse en Communauté française a suivi un parcours historique singulier depuis plusieurs années. En effet, dans les années soixante, dans une Belgique encore gouvernée par le pouvoir national il existait de grandes Compagnies de danse fortement liées à une institution (le Ballet du XXème siècle au Théâtre Royal de la Monnaie, le Ballet de l'Opéra à Liège et le Ballet Royal de Wallonie au Palais des Beaux-Arts de Charleroi). Dans les années quatre-vingt un puissant mouvement de jeunes chorégraphes non liés à des institutions a émergé, coïncidant avec l'élargissement des pouvoirs communautaires en Belgique, la consolidation de la Communauté française comme organisme culturel subsidiant et la création du service Danse dans le service administratif des Arts de la Scène.

Les pouvoirs publics ont, à leur rythme, accompagné l'évolution de la création chorégraphique en mettant en place une structure de subventionnement et d'aide aux projets, en modernisant le Ballet de Wallonie et en proposant à neuf chorégraphes des contrats-programmes.

Cependant l'enveloppe pour la danse demeure confinée dans des limites étroites (en 1998 : 154,5 millions, soit 7,8 pourcent du budget de la Communauté française pour les Arts de la Scène).*

Confrontés à une insuffisance généralisée de moyens, à une constante précarité d'emploi et à un manque de lieux de répétition et de représentation, les chorégraphes ont décidé de se réunir et de fonder la RAC. Cette association est guidée par le désir d'agir pour un meilleur avenir pour la création chorégraphique. Elle offre aux interlocuteurs des chorégraphes un représentant aisément identifiable.

La RAC est une association de fait créée librement. Elle se développe selon des principes de solidarité, de respect et d'estime. Elle est constituée par les chorégraphes créant en Communauté française et réunis par la volonté de s'engager à titre individuel et collectif pour faire évoluer l'art chorégraphique. Elle est consciente de l'importance artistique et sociale de leur travail et se charge de le défendre et de le promouvoir.

Elle représente les chorégraphes face à tout interlocuteur qui désire ouvrir un espace de dialogue avec eux. Elle réfléchit aux décisions politiques qui concernent l'art chorégraphique, propose des alternatives si nécessaire, provoque la discussion. Elle agit pour prévenir les conflits et lorsque ceux-ci se présentent elle peut intervenir comme médiateur à la demande d'un de ses membres.

Les fondateurs soussignés entendent, par la création de la RAC, contribuer au développement et à l'épanouissement d'un secteur essentiel des Arts de la Scène.

La présente charte a été débattue et adoptée à l'unanimité de ses membres ainsi que ses modes de fonctionnement rassemblés dans un règlement d'Ordre Intérieur.

* Chiffres communiqués à la conférence de presse de Charles Picqué, le 23 juillet 1998.